Reims : Karine condamnée à cent euros d’amende pour port du niqab

25/03/2014 à 19h08

De sources concordantes, c’est une première dans la région. Lundi après-midi, le tribunal de police de Reims (Marne) a condamné à cent euros d’amende une jeune femme pour port du niqab sur la voie publique. Effectué par les gendarmes, le contrôle s’était déroulé le 11 janvier, sur le parking d’Ikea, à Thillois. La jeune femme avait été auditionnée le lendemain. Le ministère public s’était ensuite décidé à donner une suite judiciaire à ce contrôle d’identité.

> *Installée à Reims depuis peu et venue au palais de justice avec son mari, Karine, sans emploi et sans la moindre ressource, avait déjà écopé d’une amende pour le même motif à Roubaix.*



Native de Roubaix, Karine, 29 ans, convertie à l'islam, a expliqué hier à la barre que le port du voile intégral était le fruit d'une «*conviction religieuse*» et «*d'un choix personnel*». Avant de préciser : «*Je suis sortie une fois en ville et c'était ce jour-là.*» Le président mit aimablement en garde la prévenue : «*Mais chaque fois que vous allez sortir en étant vêtu de la sorte, vous prenez le risque d'une amende…*» Réponse polie mais ferme : «*C'est tout, je prends le risque.*»
Depuis l'entrée en vigueur de la loi, environ un millier de contrôles ont eu lieu sur le territoire national, d'après les chiffres de l'observatoire sur la laïcité. Sur les 705 premiers contrôles (à l'été 2013), 661 verbalisations avaient été établies tandis que 44 contrevenants avaient fait l'objet d'un simple avertissement. Près de 30 % des contrôles ont été réalisés dans les départements de la grande couronne parisienne.
Enfin, sur les 423 femmes contrôlées (certaines l'ont été plusieurs fois), 329 sont nées en France et 94 à l'étranger.
Comparés à d'autres délits (plus de 100 000 interpellations par an pour usage de trafic de cannabis, par exemple), les contrôles des niqabs restent une activité marginale des forces de police et gendarmerie.
L'Union presse (Merci à Jesse James)